

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00909

Numéro SIREN : 842 306 821

Nom ou dénomination : AB CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 2348

Greffe du tribunal de commerce de Salon de Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2348

Déposant :

Nom/dénomination : AB CONDUITE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 842 306 821

N° gestion : 2018 B 00909

Désignation de l'entreprise **AB CONDUITE**Adresse de l'entreprise **42 BOULEVARD DE VAURANNE****13800 ISTRES****31 JUL. 2020**

Néant

Numéro SIRET *

8 4 2 3 0 6 8 2 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 6

Durée de l'exercice précédent *

0

CALON DE PROVENCE

				Exercice N clos le 31 12 2019		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilitisations corporelles *	028	15 000	030	3 412	11 588	
	Immobilitisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	15 000	048	3 412	11 588	
	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Autres * (3)	072	364	074		364	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	364	098		364	
	Total général (I+II)	110	15 364	112	3 412	11 952	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(3 815)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(2 815)			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		62			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 793			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	11 202	172	11 912		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		14 767			
	Total général (I + II + III)	180		11 952			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Attestation de présentation des comptes



Signature

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise		AB CONDUITE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 1 1 2 2 0 1 9		10 0 0 0 0	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	35	315	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
Autres produits		230					
Total des produits d'exploitation hors T V A. (I)				232	35	315	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stock (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240				
	Autres charges externes *	dont crédit bail		242	29	951	
		- mobilier					
		- immobilier					
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *	243		244		
	Remunérations du personnel *		250	4	498		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	5	18		
	Dotations aux amortissements *		254	3	412		
	Dotations aux provisions		256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	18		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	38	396	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3	081)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280			
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des constructions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	7	33
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(3	815)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312		314	3 815
Réintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330	7	33	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Dédutions	Entreprise nouvelle	986		987		138
Reprise d'entreprise en difficulté		981		989		990	
ZFA NG		345		344		992	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	3 082
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	3 082

Attestation de présentation des comptes



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Déficit engendrant la perte de plus de la moitié du capital social, une assemblée extraordinaire doit se tenir en juillet 2020 pour statuer sur la continuation de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2018/2019 a été marqué par le démarrage de notre activité le 1^{er} Septembre 2018 suite à la création de notre fonds de commerce.

2- EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de la crise sanitaire sans précédent lié au COVID-19, nous savons d'ores et déjà que nous n'atteindrons pas les objectifs fixés pour l'exercice 2020.

AB

4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous n'avons aucune mention pertinente à formuler concernant l'analyse de l'évolution des affaires.

5- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

6- UTILISATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

7- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019:

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 35 315 €.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 35 315 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 38 396 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -3 081 €.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 4 498 €.

Les charges sociales se sont élevées à 518 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 3 815 €.

Au 31 Décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 11 952 €.

L. Brun

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, devra dans les quatre mois de la réunion de la présente décision décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

L. BOUNEMEUR

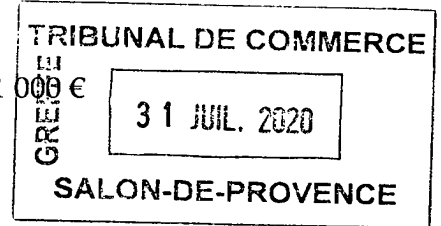


AB CONDUITE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 €

Siège Social : 42, Bd de Vauranne
13800 ISTRES

RCS SALON DE PROVENCE B 842 306 821



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 814,60 € de la manière suivante :

- En totalité au Report à Nouveau soit 3 814,60 €

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour copie certifiée conforme

Le Président

L. BOUNEMEUR

L. Pr...



~~_____~~